

# RÈGLES DE REPRISE D'ACTIVITÉ DES CLUBS FFA

A compter du 28 septembre 2020



**Le masque doit être porté par toutes personnes en dehors de l'espace de pratique**



## Évaluer le risque

**sanitaire local** afin d'accueillir du public, les salariés et les bénévoles (possibilité de nettoyage, désinfection, circulation du public, modalités d'affichage).



## Établir un planning et recenser les participants

pour gérer le flux des personnes et organiser les espaces en respectant les participants et afin que puisse être communiqués les contacts possibles entre personnes si l'une d'elles était testée positive à la COVID 19



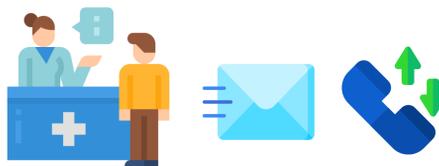
## Limiter les réunions

du club en présentiel en privilégiant les visio-conférences.



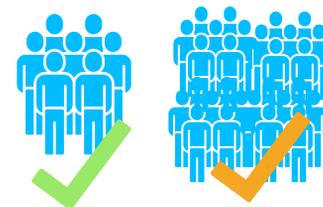
## Négocier auprès des institutions locales la privatisation du stade et des espaces couverts

pendant les créneaux d'entraînement et de compétition.

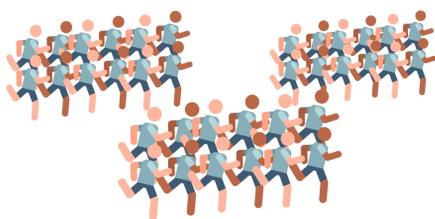


## Informier préalablement et régulièrement les adhérents

sur les conditions sanitaires des activités du club. Former et informer également l'encadrement des règles à appliquer.



Proposer des pratiques encadrées en respectant la distanciation physique, en préconisant davantage les petits groupes.



## Plusieurs groupes de taille raisonnable

pourront être accueillis simultanément dans le même équipement en respectant les règles de distanciation et les modalités de circulation et d'espacement des groupes



Faire respecter, en dehors du stade ou lors de l'échauffement, un espace de **2m** entre les pratiquants, sauf quand la nature même de l'épreuve ne le permet pas.



## Mettre à disposition du gel hydroalcoolique.

Réguler l'utilisation des sanitaires et aérer les sanitaires 24h/24h



## Affecter du matériel par groupe d'entraînement.

En cas de matériel commun, nettoyer puis suivre la procédure de désinfection du matériel avant rangement.



Réserver exclusivement la manipulation du matériel commun (lattes, plots...) **à l'entraîneur**



## Ouverture des espaces couverts et des vestiaires :

se référer aux règles appliquées localement tout en respectant le protocole sanitaire. Vous pouvez consulter le tableau récapitulatif des règles par zones dans la rubrique COVID-19 du site.